



Monsieur Jean-Noël BARROT

Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères

37, quai d'Orsay

75351 Paris 07 SP

Paris, le 15 octobre 2026

Objet : garantir une meilleure représentation des lycéens scolarisés au sein des établissements français à l'étranger

Monsieur le Ministre,

MATHILDE OLLIVIER

SÉNATRICE REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS
DE FRANCE

MÉLANIE VOGEL

PRÉSIDENTE DU GROUPE
ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ
ET TERRITOIRES

SÉNATRICE REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS ÉTABLIS
HORS DE FRANCE

Nous souhaitons attirer votre attention sur la mobilisation lycéenne, qui a gagné l'ensemble du territoire national et trouve un écho chez les lycéens français scolarisés à l'étranger : des mobilisations se structurent dans de nombreux établissements du réseau, comme à Berlin, Vienne, Rome, Munich, Prague ou Madrid.

Cette colère est légitime. L'Éducation nationale, comme l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), manque de moyens humains et budgétaires. Les élèves peuvent être confrontés à des classes surchargées, à des absences d'enseignants non remplacés, à des infrastructures parfois dégradées ou à des conditions d'études inégales d'un établissement à l'autre. Les rythmes scolaires laissent par ailleurs peu de place à l'épanouissement individuel des élèves, pourtant nécessaire à leur développement. Surtout, la jeunesse n'est pas suffisamment représentée, en France comme au sein du réseau français à l'étranger, et sa parole peine à être entendue.

Cette mobilisation rassemble aujourd'hui des lycéens, des étudiants, des enseignants, des parents et des acteurs de la société civile. Elle traduit aussi le sentiment que leurs revendications ne trouvent pas de réponses à la hauteur des attentes. Les Écologistes, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Parlement européen comme dans les collectivités locales, formulent de longue date des propositions pour améliorer les conditions d'études de la jeunesse et la démocratie au sein des établissements scolaires.

C'est dans cette perspective que nous avons déposé au Sénat la proposition de loi n°859 visant à garantir une meilleure représentation des lycéens scolarisés



au sein des établissements français à l'étranger aux instances de la vie lycéenne et au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ce texte prévoit qu'un représentant des lycéens, issu des conseils de la vie lycéenne des établissements français à l'étranger, puisse siéger au conseil d'administration de l'Agence. Il prévoit également que les lycéens français à l'étranger participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux commissions consultatives nationales et académiques compétentes en matière de vie lycéenne.

Cette proposition de loi relaie la conviction que tous les élèves doivent pouvoir participer pleinement à la vie démocratique de leur établissement. Une véritable représentation lycéenne au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger renforcerait en outre le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement et leur permettrait de faire entendre leur voix.

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir nous indiquer les suites que le Gouvernement envisage de donner à cette proposition, notamment dans le cadre des réflexions sur la gouvernance de l'AEFE. Nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Mathilde OLLIVIER

Mélanie VOGEL

Copie : M. Édouard GEFFRAY, ministre de l'Éducation nationale